Douanes
MAI/JUIN 2019

50 NUANCES DE ...GREY

(déclaration liminaire de l'UNSA au CT de Nouvelle-Aquitaine du 21 mai 2019)

Un accord vient d'être signé entre l'administration et les 5 organisations syndicales des douanes qui reprend, légèrement améliorées, les propositions faîtes dès le 4 mars par le Ministre chargé du budget, à savoir pour tout agent un gain annuel de :

- 608,16€ en SU et 613,44€ en CO à partir de la paye de novembre 2019

suivi des étapes suivantes,

- 695,04€ en SU et 690,12€ en CO à partir de la paye de juillet 2020
- 781,92€ en SU et 766,80€ en CO à partir de la paye de juillet 2021

Dés septembre 2019, les heures de nuit, dimanche et fériés seront alignées sur le taux de 5,20€.

Concernant les missions, l'immobilier et les équipements, plusieurs cycles de discussions seront engagés.
Enfin le troisième volet de l'accord permettra d'ouvrir des discussions pour une meilleure prise en compte des particularités douanières dans le cadre de la future réforme des retraites.
La question est donc de savoir si le tableau ainsi dépeint est blanc ou noir ?

Nous pensons à l'UNSA qu'il est gris.

Il est gris, car notre environnement économique est gris. Depuis plusieurs années le point d'indice qui sert au calcul de la paye des fonctionnaires est gelé, les efforts demandés de productivité sont toujours plus prégnants et le monde qui nous entoure plus dur !

Il est gris, car comment ne pas faire grise mine quand certains de nos collègues engagés dans l'action sont sous le coup de procédures disciplinaires !

Il est gris, car la nuit tous les chats sont gris. En effet, cet accord porte sur des sommes abstraites tant qu'elles ne seront pas versées et sur des cycles de discussions dont les conclusions nous sont, à ce stade, obscures !

Il est enfin gris car certains soupçonnent que cet accord serait obtenu par l'entremise de certaines éminences grises agissant dans l'anonymat. En réalité, rien que de très habituel dans ce genre de conflit où les protagonistes tentent d'actionner toutes les opportunités de discussions qui se présentent à eux. Pour notre part, nous ne ferons jamais la misère à un partenaire syndical si d'aventure il dialoguait avec l'administration, même en bilatérale . . .

Bien que l'UNSA ait signé cet accord « gris », nous ne sommes pas gris, nous fonctionnons même à l'eau très claire et nous avons toujours revendiqué notre aptitude à négocier afin d'obtenir même la plus légère des avancées. Les adhérents, les électeurs et l'ensemble des agents peuvent en juger. Ce qui ne nous empêche nullement d'être présent dans l'action et d'y prendre même en certains lieux une place prépondérante.

Nous savons que beaucoup d'agents espéraient des améliorations beaucoup plus nettes.

Nous devrons donc être particulièrement attentifs aux possibilités d'avancées qui se présenteront à nous dans les futurs cycles de discussions qui s'ouvriront. Par ailleurs, le rattrapage du pouvoir d'achat est toujours une lutte que nous, agents du public, devons mener.

Mais il reste un domaine, où vous, Monsieur le Président, pouvez apporter une éclaircie : il s'agit des relations interprofessionnelles au sein des services de la DI qui se sont mis en mouvement ces derniers mois.

Bien que notre interrégion n'ait pas eu à connaître de cas d'engagement de procédures disciplinaires, pour lesquels l'UNSA Douanes nationale s'emploiera avec d'autres à démonter les dossiers, certaines observations écrites ont été faites, nous vous demandons d'effacer leur trace.
Certaines annulations de services ont abouti à une légère perte pécuniaire pour les agents concernés, nous vous demandons une mesure exceptionnelle compensant ces pertes.

Nous vous demandons enfin de relancer le dialogue entre les agents et les différents niveaux hiérarchiques afin que les ordres venant d'en haut puissent se nourrir des avis venant de la base.
Concernant l'ordre du jour de ce CTSD, nous constatons que nous aurons à voter sur un seul point, celui de la création d'une équipe maître chien anti tabac à Bayonne, tout le reste étant du domaine de l'information. Il faudra là aussi, dans l'avenir, proposer une autre façon d'aborder le dialogue social.
Siègeaient pour l'UNSA Serge DETRIEUX (SRE Bordeaux), Étienne PIVOTTO (BSI Périgueux) et Stéphane HAMEL (BSI de Dax)

La tenue de ce comité technique où toutes les OS siégeaient dès la première convocation, signifiait bien pour l'UNSA, la CFDT, FO, mais aussi Solidaires et CGT que l'activité reprenait son cours normal.
Le DI s'est livré à une sévère dénonciation du conflit dans la forme et la longueur qu'il a revêtues.

Mais ses « coups » furent encore plus secs envers les OS qui engageaient leur responsabilité que contre les agents. **Finalement et répondant ainsi à notre demande, les observations écrites n'iront pas dans les dossiers et ne seront pas opposables !**
Il demande en outre aux DR de relancer le dialogue avec les unités.

Avant de brosser en point d'information l'activité des services de l'interrégion, le bilan de la formation professionnelle, la mise en place pour l'interrégion d'un véhicule équipé du système d'inspection radioscopique mobile et le déploiement au CSRH d'une cellule qualité et contrôle interne, nous avons été amenés à voter sur la création d'une Équipe Maître de Chien Anti Tabac (EMCAT) à Bayonne. Toutes les OS se sont abstenues étant donné que cette création s'effectue à effectif constant par la transformation d'un emploi piéton en emploi de spécialiste.

Flash Back : soyons clairs !

Durant tout le mois d'avril, alors que la situation ne débouchait sur aucune perspective concrète de sortie du conflit et que nous subissions de plus en plus de pression de la hiérarchie et même de la police, les échanges entre DG et syndicats douaniers étaient au point mort.

La DG faisait la sourde oreille aux appels des syndicats à la reprise des négociations rompues sur des promesses trop vagues et surtout une proposition de 50€ par mois pour tous, trop éloignée des aspirations des douaniers. De plus les actions fortes qui mettaient la pression sur le ministère étaient derrière nous et le Brexit reporté sine dié, n'engageaient par Darmanin à la conciliation.

Les fédérations de trois syndicats qui travaillent souvent ensembles parce que proches en terme de vision de l'activité syndicale (dite: réformiste) ont jugé qu'il fallait se rencontrer pour faire le point sur notre conflit. Elles ont trouvé des convergences et décidé de relancer le ministère pour qu'il rouvre sa porte. C'est clair et il n'y a rien à suspecter derrière cette manière d'agir.

En tout cas cette initiative a permis d'ouvrir une négociation où tous les syndicats étaient présents et ont pu s'exprimer en toute liberté.

La négo du 10 mai :

Lors de cette séance, l'intersyndicale a mené un front uni sur des propositions quasi identiques. Le ministère est reparti de sa proposition antérieure de 50€ net; unanimement refusée par les syndicats qui ont contrattaqué sur un objectif raisonnable de 70€ net.

En face ils sont montés à 60€ étalés, les OS passant à 70€ étalés; en face ils ont évolué sur 65€ étalés; la dernière contre proposition syndicale à 68€ étant refusée, le chiffre indiqué dans le protocole a été de 65€ à decliner en IR et ACF étalés en trois temps, à partir du 01/11/2019.

L'unité de tous les syndicats sur des bases semblables a été un point fort qui a permis, même si les avancées sont étalées dans le temps, de passer d'environ 50€ nets à environ 65€; ce qui est loin d'être négligeable en cette période de blocage des salaires des douaniers depuis des années.

L'UNSA Douanes qui auparavant s'était engagée avec la CFDT et FO en 2008 et 2012 sur des accords dits de Montreuil 1 et 2 avait en mémoire et perspective les sommes obtenues antérieurement (7 pts d'IR en 2008 et 7 pts d'IR en 2012 contre 18 pour l'accord de Bercy 2019, mêmes proportions pour les OPCO avec l'ACF). Par ailleurs, le taux d'HdN en pénitentiaire est à 2,64€ brut et pour les agents de police à 0,97€. Et pour ceux qui se souviennent de la mise en place du prélèvement à la source à la DGFIP en début 2019 rappelons que les agents se sont vu octroyer pour solde de tout compte 200€ net ; et encore 50 % des agents n'ont rien eu !

Loi FP : l'unsa poursuit le combat

Madame la Sénatrice Nathalie DELATTRE,

Dans quelques jours, vous allez devoir vous prononcer sur le projet de loi de Transformation de la Fonction Publique.

L'exposé des motifs en donne la méthode : « la nécessaire transformation de l'action publique ne peut être menée à bien sans redonner sens et confiance aux 5,5 millions d'agents qui font tous les jours vivre le service public. »

Or pour l'UNSA, ce projet de loi n'en prend pas le chemin. Au contraire, une grande partie des mesures qui y sont inscrites provoque défiance et réelle opposition.

Pour preuve l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales de la fonction publique.

Pour preuve encore, la volonté du gouvernement de ne pas prendre en compte une partie notable des amendements déposés par l'UNSA.

Dans ce projet, nombre des mesures proposées cherchent à modifier les conditions de recrutement, d'emploi et de carrière des agents publics, et acter ainsi une rupture du « contrat » qui lie l'agent à son employeur public. En effet, au-delà des positionnements idéologiques (les méthodes de management issues du privé seraient plus pertinentes et efficaces), aucune preuve n'a été apporté de cette prétendue efficacité.

En quoi la rupture conventionnelle, sans même être accompagnée des mesures de protection qui existent pour des salariés du privé, va donner ou redonner du sens aux missions des agents ?

En quoi l'obligation de devenir un salarié du privé, sans possibilité d'un droit d'option, lorsqu'un service ou une mission est privatisé sera de nature à améliorer le service rendu au public ?

En quoi, fondre les CHSCT dans une instance unique permettra d'améliorer la protection des agents et le bien-être au travail ?

Pourquoi enfin vouloir la suppression des instances représentatives des personnels que sont les CAP et qui restent une des garanties de l'équité entre les agents ? En quoi, avoir des processus moins transparents en termes de mobilité et de progression de carrière- redonnera confiance aux personnels ?

Voilà quelques-unes des interrogations qui ne trouvent aucune réponse réelle.

Alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que ce projet de loi réponde aux demandes des citoyens pour plus de services publics et de meilleure qualité, il va, au contraire, provoquer l'inquiétudes des agents, semer des doutes sans que la preuve ne soit faite d'une amélioration du service rendu au public.

Les agents des trois versants de la fonction publique sont fiers d'accomplir les missions qui sont les leurs au service de leurs concitoyens. Ils ont besoin de la confiance et du soutien des pouvoirs publics.

L'UNSA reste à votre disposition pour tenter d'infléchir, dans le cadre parlementaire, ce projet de loi pour redonner fierté et confiance aux agents.

Bordeaux, le 23 mai 2019
Serge DETRIEUX (secrétaire régional UNSA Douanes de N-A)

CAPL LA de C en B du 24 mai

L'UNSA Douanes est favorable à l'avancement au choix, promotion interne prévue statutairement, dans la mesure où les élus du personnel ont leur mot à dire au sein des CAPL et CAPC.

Ce sera une nouvelle fois le cas cette année, mais lorsque la loi sur la Fonction Publique sera promulguée, cela risque d'entraîner avec la disparition de cette instance l'arbitraire le plus total. C'est pourquoi nous combattons l'état actuel de cette loi.

Dans la configuration actuelle, nous estimons qu'il faut retenir les meilleurs agents en se déterminant par rapport à des critères objectifs et non subjectifs.

D'autre part, l'UNSA Douanes revendique une promotion automatique au grade ou au corps supérieur pour tout agent partant en retraite et comptant au moins 25 ans de bons et loyaux services publics.

Malheureusement le volume des promotions s'amenuisant d'année en année, les agents, ayant pourtant de très bons dossiers, restent bloqués plusieurs années à leur grade. Nous en prenons pour preuve les premiers agents de constatation de la liste d'aptitude d'actifs qui sont promouvables directement au grade de C1.

Les élus UNSA titulaires CAPL N°2
Denis MELLIER (BSI POITIERS)
Hervé LEONARD (CSRH)

l'Expert UNSA de Nouvelle-Aquitaine
Serge DETRIEUX (SRE BORDEAUX)

La CAP Centrale qui déterminera la répartition géographique des promotions en catégorie B se tiendra à Montreuil le 12 juillet 2019.

EPAF : évolution programmée

Le 22 mai se tenait à Paris une réunion sur les centres vacances/loisirs dirigés par l'association du ministère des finances **EPAF**. (votre responsable UNSA de Bordeaux était présent).
Dans sa volonté de réduire la dépense publique et/ou mieux administrer les associations du ministère, Bercy étudie dans un rapport une évolution du parc immobilier.
L'UNSA a fait part des remarques suivantes :

« *le rapport s'interroge sur la finalité sociale des prestations vacances de l'EPAF. Ce constat s'appuie sur le faible taux d'agents bénéficiant des prestations au tarif des 3 premières tranches de quotient familial, soit 16 % des vacanciers. Mais est-ce que ce taux ne correspondrait pas finalement à la répartition des agents du ministère ? Nous sommes également demandeurs d'autres données permettant d'avoir une meilleure connaissance des attentes des agents ; en effet, nous nous interrogeons par exemple sur la répartition des offres selon zone rurale ou zone urbaine. Enfin nous proposer plusieurs scénarios est une méthode de discussion et de débat très positive, même exemplaire, mais sur les différents scénarios proposés, il y a une constante, tout engagement financier sur la durée est classé dans les points négatifs ;* ***est-ce là un signe sur l'évolution future du niveau des subventions ?***
Car la subvention, c'est une garantie de tarif intéressant pour les offres, c'est aussi pérenniser l'objectif social de l'EPAF».

Au cours de la réunion nous avons été informés du lancement d'une enquête auprès des agents même ceux non utilisateurs de l'EPAF ; elle fera l'objet d'une restitution par tranche d'âge. L'extension de l'ouverture aux extérieurs est étudiée mais il faut au préalable que le coût soit adapté à la concurrence du privée. Enfin un effort particulier sera fait pour joindre les agents retraités. **MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR VOS AVIS ET SOUHAITS POUR L'EPAF PAR RETOUR DE MEL.**